

gouverneur général de l'Algérie, poste auquel il avait été jusqu'alors appelé à titre provisoire. Voici le texte de la lettre par laquelle M. Albert Grévy adresse sa démission de député :

« Monsieur le Président, J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre de la Chambre des Députés. Ce n'est pas sans émotion que je me sépare de collègues et de amis éprouvés, dont j'ai partagé si longtemps et aux jours les plus difficiles, la fortune et les travaux, qui m'ont tant de fois honoré de leur sympathie. Cette séparation n'empêchera pas que nous restions unis par une étroite communauté de sentiments et de principes. »

« Veuillez agréer, etc. » Cette douleur, espérons-le, sera promptement calmée. De simple député, devenu à la fois sénateur et gouverneur général, cela tient bien des larmes.

Le Sénat a ouvert sa 2^e délibération sur la liberté de l'enseignement supérieur. M. de Gavardie prononce, à l'heure qu'il est, un long discours qui provoque des interruptions nombreuses. C'est M. Pelletan, membre de la minorité de la commission, qui va reprendre l'article 7 à titre d'amendement, d'accord avec le ministre de l'instruction publique. L'Union républicaine aurait voulu que M. Pelletan renoncât à reprendre l'article 7, mais M. Pelletan a eu une conférence avec M. le ministre de l'instruction publique qui l'a déterminé à reprendre l'article 7 quand même.

Les couloirs de la Chambre sont à peu près vides. Le bruit de la dernière heure est que par suite des dispositions du centre gauche avancé, l'union des gauches se reformera sur l'ordre du jour qui sera présenté à la suite de l'interpellation et que cet ordre du jour réunira environ 300 voix.

Le ministre des finances vient de terminer un nouveau mouvement dans le personnel des percepteurs. Plus que jamais, bons percepteurs, tenez-vous tranquilles, ainsi que vous le recommandait M. Magnin.

Il reste à savoir maintenant ce que va faire la Chambre. P. S. L'article 7 a été rejeté de nouveau par 149 voix contre 132. L'ensemble de la loi a été adopté par 187 voix contre 103.

SENAT

Séance du 15 mars 1880.

PRÉSIDENCE DE M. CALMON, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures un quart. Le procès-verbal de la séance précédente est lu par M. Bernard, l'un des secrétaires.

Il est adopté après deux réclamations de MM. J. Gavardie et Yamir, Fourichon qui, dans le scrutin de l'article 7, sont marqués comme s'étant abstenus et qui ont voté, le premier pour, et le second contre l'article 7.

Le délai prescrit pour le règlement s'étant écoulé sans protestation, M. Albert Grévy est proclamé sénateur inamovible. Le Sénat prononce ensuite l'admission, sur le rapport de M. Bérenger, de MM. de Fourtoul et de Bressard, élus sénateurs dans la Dordogne.

L'ordre du jour appelle la 2^e délibération du projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur.

M. DE GAVARDIE. — [Aux voix ! aux voix !] M. DE GAVARDIE. — [Aux voix ! aux voix !] M. DE GAVARDIE. — [Aux voix ! aux voix !]

M. BÉRENGER. — Vous feriez mieux de vous taire, c'est moi qui vous le dis ! M. DE GAVARDIE. — Respectez ma liberté comme je respecterais la vôtre si vous étiez à cette tribune. Je continue. Contrairement à ce qu'a dit M. Jules Simon, il soutient que la liberté d'enseignement est un droit naturel qui n'est pas en opposition avec le droit de surveillance de l'Etat.

Il cite à l'appui de sa thèse l'opinion de M. Fustel de Coulanges, dont la nomination à la direction de l'École normale est peut-être la seule bonne chose que M. Jules Ferry ait faite. (On rit.) Il rappelle la tentative de Julien l'Apostat (Exclamations nombreuses) qui interdisait aux chrétiens l'enseignement.

Cette tentative échoua. Julien aveuglé fit la guerre au roi de Perse. (On rit.) Un soir qu'il était sous sa tente, le génie de l'empire lui apparut le visage couvert de larmes, et lui annonça sa ruine.

Est-ce que le génie de la liberté n'est pas apparu à M. Jules Ferry pour lui reprocher ses idées ? (On rit.) M. DE GAVARDIE. — [Aux voix ! aux voix !] M. DE GAVARDIE. — [Aux voix ! aux voix !]

M. DE GAVARDIE. — On veut rétablir le monopole de l'Etat, et pourtant jamais la liberté ne fut plus nécessaire. Au nom de quelle principauté nous la refuse-t-on ? M. Jules Ferry déclare qu'il la refuse parce que la partie n'est pas égale, qu'elle imposerait à ceux qui n'ont pas le droit de l'Etat, et la partie n'est pas égale.

Il est vrai que la tradition de tous les siècles est contre vous. L'orateur démontre que sous l'ancienne monarchie l'Université n'était pas une institution de l'Etat.

L'orateur fait l'histoire de l'ordre des Jésuites qui, il le répète, se confond avec l'histoire de la liberté d'enseignement ; il montre les Jésuites installés à Paris et enseignant en 1540 ; il expose leurs discussions avec l'Université de Paris en 1554 et fait remarquer en passant que les Jésuites n'étaient pas autrefois citoyens, ils le sont aujourd'hui.

La séance est suspendue à 3 h. 35 et reprise à 4 h. 5 minutes.

M. BÉRENGER dépose un rapport sur un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 11 millions pour l'installation de divers ministères.

M. COCHERY, ministre des postes et télégraphes, dépose un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 300,000 fr. pour l'installation de l'ambassade de France à Berne.

M. DE GAVARDIE rappelle que Descazes fut élève des Jésuites, que Louis XIII, supérieur aux passions de son temps, confia l'établissement des Jésuites, comme l'avaient approuvé les Etats-Généraux de 1614 ; Louis XIV leur confia la direction du lycée Louis-le-Grand.

Le 2^e des exposés que les doctrines des jansénistes ont entraîné la constitution civile du clergé sous la Révolution ; il dit que la révocation de l'édit de Nantes a été politique et non religieuse.

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD-LATOUR — N'est-ce pas une assurance qui a chassé de France 300,000 citoyens dévoués à leur pays.

M. DE GAVARDIE dit que l'arrêté de 1762 contre les Jésuites ne fut pas exécuté. M. BÉRENGER dit que le règlement interdit de la discussion générale lors de la 2^e délibération. Il s'agit donc en ce moment de la collation des grades et non des Jésuites.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a là une question de mesure ; toutefois, je rappelle l'orateur à la question.

M. DE GAVARDIE rappelle l'arrêté de 1762, et s'étonne que M. Dufaure ne voie pas l'intérêt de ce qu'il avance.

M. Dufaure. — Je vois l'intérêt de la dignité du Sénat.

M. DE GAVARDIE dit que si l'on exécutait les arrêts d'expulsion contre les Jésuites, il monterait à la tribune pour dénoncer des faits très graves qui se passent dans l'administration.

M. DEMOLE. — Dénoncez-les tout de suite.

M. DE GAVARDIE termine en disant qu'il en avait encore pour une heure, mais que, par déférence pour le Sénat, il va finir par une citation d'un voyageur protestant rendant hommage à une mission de Jésuites qu'il avait vue à l'œuvre sur la côte de Zanzibar.

Il est persuadé qu'il reste assez de vrai libéralisme et d'honnêteté politique dans le Sénat pour qu'il accomplisse pas une inique condamnation par l'histoire.

Il est procédé au vote des articles.

Les examens et épreuves pratiques qui déterminent la collation des grades ne peuvent être subis que devant les facultés de l'Etat.

Les examens et épreuves pratiques qui déterminent les collations des titres d'officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et herboristes ne peuvent être subis que devant les facultés de l'Etat, les Ecoles supérieures de pharmacie de l'Etat et les Ecoles secondaires de médecine de l'Etat.

Tous les candidats sont soumis aux mêmes règles en ce qui concerne les programmes, les conditions d'âge, de grades, d'inscriptions, de travaux pratiques, de stage dans les hôpitaux et dans les officines, les détails obligatoires entre chaque examen et les droits à percevoir au profit du Trésor public.

Les inscriptions prises dans les facultés de l'Etat sont gratuites.

Les établissements libres d'enseignement supérieur ne sont en aucun cas, prendra le titre d'Université.

Les certificats d'études qu'on y jugera à propos de décerner aux élèves ne pourront porter les titres de baccalauréat, de licence ou de doctorat.

Les titres ou grades universitaires ne peuvent être attribués qu'à des personnes qui les ont obtenus après les examens ou les concours réglementaires subis devant les professeurs ou les jurys de l'Etat.

Le Sénat a adopté. Séance demain à deux heures. La séance est levée à 5 h. 1/2.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier PRÉSIDENCE DE M. DURFOUR DE CIVRAC, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 15 mars 1880. La séance s'ouvre à deux heures.

Une démission. M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Albert Grévy, par laquelle il l'informe qu'il donne sa démission de député.

Les tarifs douaniers. L'ordre du jour appelle à la suite de la discussion du projet de loi portant fixation des tarifs de douanes relatifs aux matières animales et végétales.

M. VETRE propose de supprimer le droit d'entrée de 25 fr., demandé par le gouvernement et la commission, sur les laines peignées ou cardées.

Cette industrie se dit libre-échangiste, ce qui ne l'empêche pas de réclamer une protection de 20 0/0. Il ne s'agit pas, ici, de défendre les intérêts de l'exportation, car l'industrie des laines n'est pas menacée. Ce sont les libre-échangistes qui inventent ainsi la protection contre des dangers qu'il est à peine possible de prévoir. (Très-bien)

M. MÉLINE rapporteur, répond que l'industrie du peignage de la laine a besoin du droit proposé. Il existe aussi un rapport entre la laine en masse et la laine peignée, et il serait plus logique de renvoyer le débat au moment où on discutera la nature de la laine.

Ce renvoi est ordonné. La Chambre adopte les droits sur les boues, les brebis, les volailles et le gibier. Elle adopte l'exécution des droits sur les suifs.

Elle adopte les tarifs sur le fromage, beurre, etc. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

INFORMATIONS

Nous recevons les dépêches suivantes : Elections d'un conseiller d'arrondissement (canton de Saint-Beau, Haute-Garonne).

» Votants 1,844
» Electeurs blancs 1,501
» M. Gabriel Clavier, conservateur monarchiste, 1,051 voix ; élu.
» M. Alexandre Dufreche, maire de Saint-Beau, candidat républicain, 786 voix.

» Chateaufort, 15 mars. Election d'un conseiller d'arrondissement, canton de Lencloître.

» Electeurs inscrits 2,715
» Votants 1,802
» M. Grimaud, candidat républicain, a été élu.

On mande de Roanne, 14 mars, 5 h. soir : M. Charles Jacquier vient de prononcer un magnifique discours en faveur de la liberté de l'enseignement, dans une réunion privée où assistaient plus de 300 électeurs. L'orateur a reçu un accueil enthousiaste.

Une adresse de félicitations à MM. J. Simon et Dufaure a été votée par acclamation.

Un certain froid règne en ce moment entre M. Gambetta et M. Lepère, à propos de M. Andrieux. Le ministre de l'intérieur aurait commis l'imprudence de demander à M. Andrieux, un membre de l'Union républicaine, s'il accepterait le poste de préfet de police au cas où le titulaire viendrait à se retirer volontairement. La proposition a été rapportée à M. Andrieux, qui est allé en parler à M. Gambetta, lequel a demandé à son ami, M. Lepère, s'il était membre du gouvernement pour lui créer des difficultés.

Les radicaux de Lyon organisent un mouvement de protestation dans la 4^e circonscription électorale, contre l'attitude politique de M. Andrieux dans l'affaire Hartmann, pour obliger le préfet de police à résigner son mandat de député.

Un ancien journal de la Commune : Le Cri du Peuple va reparaitre à Paris cette semaine.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur : « Nous croyons avoir de source certaine que M. Grévy a déclaré à quelques uns de ses ministres, dans une réunion sous approbation à des mesures violentes contre les Jésuites. »

On nous transmet copie d'un placard affiché à New-York portant en titre et en gros caractères à l'encre rouge : Manifestation de la Commune universelle. Notre cause vient d'être réhabilitée, elle doit être vengée et glorifiée.

L'affiche annonce pour le 20 mars, une grande fête au bénéfice des déportés de la Commune.

Dans le monde officiel et d'après l'attitude des différents membres du parlement, on considère dès aujourd'hui la retraite de M. Jules Ferry comme absolument inévitable.

Le décret reconstituant le Conseil supérieur des voies de communication a été signé par le Président de la République.

M. Christophle, député, gouverneur du Crédit Foncier de France, y remplace M. A. Grévy, gouverneur général civil de l'Algérie.

La fureur de la laïcisation est chez les agents du gouvernement est telle que toute poutre et toute retenue semble avoir complètement disparu de l'administration, et c'est la place à des coups empruntés aux pachakhs d'Orient. Voici, par exemple un préfet qui sans autre motif que son caractère, impose la laïcité à des communes qui non-seulement ne l'ont pas réclamé mais qui n'en veulent à aucun prix. Ainsi arrive-t-il à la commune de Saint-Thurian arrondissement de Pontivy. Depuis sa fondation, qui remonte à plusieurs années, l'école communale de Saint-Thurian était dirigée par des Frères de l'instruction chrétienne, lorsqu'un arrêté préfectoral est venu brutalement lui imposer une direction laïque sans avis préalable du conseil départemental et sans que le conseil municipal ait été consulté.

On lit dans les Gaulois : Les habitants d'Amsterdam sont en ce moment partagés entre la joie et le regret. Le bruit court, en effet, dans cette ville, que la reine Emma ne pourra accompagner le roi dans son voyage projeté à Amsterdam, parce qu'on attend dans un délai assez prochain un événement important pour l'avenir de la dynastie.

Les appréhensions des Hollandais sur l'extinction de la famille d'Orange fondées sur le mauvais état de santé du prince héritier se trouvent donc écartées.

Dans le dernier mouvement relatif aux consulats et chancelleries de l'Orient, on a pu remarquer que l'avancement s'était fait par voie hiérarchique.

C'est ainsi que les consulats ont été pris parmi les chancelliers, les chancelliers parmi les interprètes, etc., etc.

En appliquant ce procédé, la France sera toujours représentée en Orient par des agents consulaires connaissant la langue du pays et pouvant, par conséquent, rendre de grands services à nos nationaux.

Nous ne pouvons que féliciter le ministre des affaires étrangères d'une telle mesure et souhaiter qu'elle ne se généralise. Il est temps, en effet, de rompre définitivement avec ce système déplorable qui consistait à envoyer comme consul en Chine ou au Japon tel ou tel fruit sec de la diplomatie ou de l'administration, ne connaissant pas le premier mot de la langue, des mœurs et des habitudes du pays.

Quel prestige peut avoir, quels services peut rendre un pareil agent ?

Bulletin Economique LES SOIES

Le Salut Public de Lyon écrit, à la date du 14 mars : La condition des soies a enregistré 1565 balais pesant 103,706 kilogrammes contre 1213 balais du poids de 74,553 kilogrammes de la semaine correspondante de 1879. L'amélioration progressive des affaires, en ce qui concerne la fabrication et les soies fines de France et d'Italie, se soutient de semaine en semaine et accuse même une tendance marquée à prendre plus d'extension.

En dehors de tout élément spéculatif ou même de tentative de spéculation, les chiffres importants enregistrés par notre condition prouvent à quel point la consommation est rentrée dans l'article soyeux, sans cependant être assez puissante, momentanément au moins, pour soutenir, à elle seule, les cours de toutes les provenances.

C'est ainsi qu'à côté de la grande fermée des soies fines, les asiatiques moins consommées dénotent une certaine faiblesse, et entre autres les Tsarides. Cependant si, comme tout donne lieu de le croire, les soies fines ont à compter sur des prix plus élevés, vu la rarefaction incontestée des stocks et la grande faveur dont elles sont l'objet, les Chine et le Japon trouveront là une garantie contre une baisse de longue durée et la marge avantageuse qu'elles offrent aux manufacturiers sur les autres soies sera un prétexte suffisant pour les faire entrer dans des emplois qui avaient pu s'en passer jusqu'à présent.

Les prix payés en asie d'Europe n'ont pas sensiblement varié sur ceux de la semaine précédente, malgré les nombreuses affaires dont elles ont été l'objet et les prétentions très-fermes des détenteurs. Il en est de même des organes fins. Il faut remonter à bien longtemps, pour trouver, en fabrique, une activité aussi grande que celle qui s'y déploie actuellement. Les ateliers de teintures travaillent à toutes rames pour arriver à satisfaire aux nombreuses et pressantes exigences des fabricants qui sont eux-mêmes talonnés par les commissaires. La main d'œuvre et les matières ne se trouvent pas en assez grande abondance pour suffire aux demandes répétées qui en sont faites.

Aux nombreuses commissions déjà données pour l'Amérique, viennent s'ajouter maintenant celles de l'Angleterre ; mais les commissionnaires anglais voient une grande partie de leur affaires refusées, les fabricants se trouvant, pour la plupart, dans l'impossibilité de prendre de nouveaux engagements.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Votes des sénateurs du Nord. — 1^o Scrutin sur l'amendement de M. Pelletan tendant à rétablir l'ancien article 7 du projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur.

Ont voté pour : MM. Dutilleul, général Faucherbe, Fournier, Merlin, comte Roger du Nord, Testelin.

Ont voté contre : MM. Corne, Kolb-Bernard, Massiet du Biesl, Pajot, Théry, Wallon.

2^o Scrutin sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur.

Ont voté pour : MM. Corne, Dutilleul, général Faucherbe, Fournier, Massiet du Biesl, Merlin, comte Roger du Nord, Testelin.

Les autres sénateurs ont voté contre le projet de loi.

Mention, des Rotours ; 3^o M. Giroud ; 4^o M. Girard ; 5^o M. Pierre Legrand, de Marcère, Trystrom ; 6^o MM. Georges Brame, Telliez-Béthune ; 7^o MM. Debuchy, Guillemin, Masure, Plichon, Scrépel ; 8^o M. Cirier ; 10^o MM. Icos, Louis Legrand.

Promotions militaires. — Sont nommés chefs de bataillon : 10^o régiment d'infanterie de ligne (choix) : M. Godart (Léon Camille), capitaine adjudant-major au corps, en remplacement de M. Catroux, passé dans un autre corps.

11^o régiment d'infanterie de ligne (ancienneté) : M. Minville (Jean-Pierre), capitaine d'infanterie hors cadre, employé dans le service du recrutement, en remplacement de M. d'Aiguy, passé dans un autre corps.

7^o régiment d'infanterie de ligne (choix) : M. Moreau (Louis-Camille), capitaine au 9^o régiment de ligne, en remplacement de M. Guillot admis à la retraite.

9^o régiment d'infanterie de ligne (ancienneté) : M. Bergez (Jules), capitaine adjudant-major au 7^o de ligne, en remplacement de M. Strasser, admis à la retraite.

Les prétes de la dernière ordination dont les noms suivent ont été nommés aux postes ci-après désignés :

M. l'abbé Bonnet, d'hem, professeur à Tourcoing ; M. l'abbé Bouchaert, de Lille, vicaire à Lille, Saint-Vincent ; M. l'abbé Bourgeois, de Warhem, vicaire à Tourcoing, Saint-Christophe ; M. l'abbé Brisse, de Vieux-Berguin, professeur à Lille ; M. l'abbé Charlet, de Cagnonville, professeur à Roubaix ; M. l'abbé Coqueux, vicaire à Saint-Amand, vicaire à Fourmies, Saint-Pierre ; M. l'abbé Croissant, de Tourcoing, professeur à Tourcoing ; M. l'abbé Danchy, d'Aix, professeur au Petit-Séminaire de Cambrai ; M. l'abbé Dely, de Villers-en-Cauchies, vicaire à Somain ; M. l'abbé Dève, de Zermeele, vicaire à Halluin ; M. l'abbé Fievez, de Boussies, vicaire à La Gorgue ; M. l'abbé Gronper, de Flines, vicaire à Roubaix, St-Sépulchre ; M. l'abbé Rémy, de Sars-et-Rosières, vicaire à Rumilly ; M. l'abbé Roisin, de Caillou, vicaire à Aniches ; M. l'abbé Rufin, de Cambrai, vicaire à Brillon ; M. l'abbé Terly, de Looberghe, vicaire à Baillou, St-Vaast ; M. l'abbé Thibaut, de Baillou, vicaire à Meris ; M. l'abbé Thisse, de Lecelles, vicaire à Arleux ; M. l'abbé Tillie, de Gouvaersvelde, vicaire à Renscuire ; M. l'abbé Tison, de Wambaix, vicaire à Lille, La Madeleine.

M. l'abbé L. Sapelier, vicaire de Saint-Christophe à Tourcoing, est transféré à Lille, faubourg St-Maurice ; M. l'abbé Barbet, vicaire de Rumilly, est transféré à Lomporet.

M. l'abbé Martin, vicaire de Somain, est transféré à Roubaix, Notre-Dame.

M. l'abbé Budin, vicaire de St-Amand-les-Baux, est transféré à Mons-en-Barœul.

M. l'abbé Budin, professeur au collège de Baillou, est nommé vicaire à Engios.

M. l'abbé Marrie, vicaire de Lille, paroisse St-Vincent-de-Paul, est nommé vicaire chapelain de l'église Saint-Joseph à Armentières.

M. l'abbé Baeld, vicaire de Renscuire, est transféré à Cassel.

M. l'abbé Dezitter, vicaire de St-Vaast à Baillou, est transféré à Nieppe (section de Pont-de-Nieppe).

Nominations de percepteurs. — Sont nommés : M. Meunier, ancien receveur particulier des finances de l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), à la perception de Maubeuge, 1^{re} classe.

M. Struch, percepteur d'Avesnes-les-Aubert, 1^{re} classe, à la perception de Valenciennes, 1^{re} classe.

M. Bris, percepteur d'Onnaing (Nord), 2^e classe, à la perception de Dunkerque (même département), 1^{re} classe.

M. Loze, ancien sous-préfet, à la perception d'Anzin (Nord), 3^e classe.

M. Tormisier, percepteur de 3^e classe à Acheux (Somme), à la perception d'Auxi-Château (Pas-de-Calais), 2^e classe.

Voici l'itinéraire que suivra le Conseil de révision dans le département du Nord :

Lannoy, 31 mars, 2 h. — Cisoing, 1 avril, 9 h. 1/2. — Haubourdin, 2 h. — Avesnes-sur-Deulle, 3 id., 9 h. — Baillou (Nord) 12 id., 2 h. 1/2. — Id. Sud-Ouest, 4 id., 9 h. — Arches, 13 id., 9 h. 1/2. — Marchiennes, 14 id., 1 h. — Douai (ouest) 15 id., 8 h. — Arleux, 15 id., 3 h. — Douai (sud), id. 16, 7 h. 3/4. — Id. Nord, id., 10 h. — Secin 17, id., 9 heures.

Valenciennes-Est, 19 id., 12 h. 1/2. — Id. Nord, id., 3 h. — Bouchain, 20 id., 8 h 3/4. — Condé, 21 id., 9 h. — Valenciennes-Sud, 21 id., 3 h. — Saint-Amand (rive gauche), 22 id., 10 h. — Id. (rive droite), id., 2 h. — La Bassée, 23 id., 9 h. 1/2.

Lille-Ouest, 26 id., 2 h. — Nord-Est, 27 id., 2 h. — Sud-Est, 28 id., 2 h. — Sud-Ouest, 29 id., 8 h. 1/2. — Centre, 30 id., 9 h. — Hazebrouck-Sud, 31 id., 11 h. 1/2. — Cassel, 1 id., 11 h. 1/2. — Steenvoorden, 4 id., 9 h. 1/2. — Hazebrouck-Nord, 4 id., 2 h. 1/2. — Merville, 5 id., 8 h. 1/2. — Armentières, 7 id., 2 h. 1/4. — Tourcoing-Sud, 8 id., 9 h. — Tourcoing-Nord, 8 id., 2 h. — Cambrai-Est, 10 id., 9 h. 1/4. — Maroing, 10 id., 2 h. 1/2. — Le Gâteau, 11 id., 1 h. 3/4. — Cambrai-Ouest, 12 id., 7 h. 3/4. — Solesmes, 12 id., 12 h. 1/2. — Clary, id., 9 h. 1/2. — Carnières, 14 id., 8 h.

Le Quesnoy-Est, 24 id., 2 h. — Ouest, 24 id., 3 h. 1/2. — Landrethun, 25 id., 9 h. 1/4. — Berlaimont, 25 id., 3 h. — Soire-le-Château, 26 id., 9 h. — Avesnes-Nord, 26 id., 2 h. 1/2. — Maubeuge, 27 id., midi. — Treion, 28 id., 10 h. — Avesnes-Sud, 28 id., 3 h. 1/2. — Bavai, 29 id., 9 h. 3/4. — Bousignies, 31 id., 4 h. — Hondschoote, 1^{er} juin, 9 h. — Dunkerque-Ouest, 1 id., 3 h. — Gravelines, 2 id., 2 h. — Bourbourg, 2 id., 3 h. 3/4. — Dunkerque-Est, 3 id., 7 h. 1/2. — Wormhoudt, 3 id., 2 h. — Roubaix-Ouest, 4 juin, 9 h. — Est, 4 id., 2 h. — Pont-a-Marcq, 5 id., 2 h.

Les jeunes gens étrangers au département seront examinés le 30 mars à 2 heures.

Les ajournés, le 20 mai à 2 heures.

machine. Les câbles du triangle ont 3 m. 80 de longueur ; de chaque côté, sont fixés 45 balais végétaux, très résistants ; le développement de la base est de 3 m. 60, ce qui permet de nettoyer, par une seule course, une largeur de voie de 3 mètres. Il faut quatre chevaux pour trainer l'énorme balayeuse ; un homme, placé à l'arrière, soufflé pour la diriger, grâce à un mécanisme ingénieux qu'il peut faire mouvoir avec la plus grande facilité.

L'administration municipale a établi, sur la place de Montrouge, entre la mairie et la justice de paix, un véritable chantier de construction ; il nous en compte 34 de ces balayuses, auxquelles des ouvriers apposent leurs ferrures compliquées ; le travail est près d'être terminé, et, sous peu de jours, on les remisera dans les dépôts municipaux, sur différents points de Paris, afin de pourvoir les usagers sur-le-champ en cas de besoin.

Ces balayuses coûtent chacune à la Ville la somme de 650 fr. De nombreux curieux assistent à leur montage, qui se fait sur la place même et tout le monde s'accorde à approuver les mesures de précautions prises par la direction des travaux de Paris. Les hommes compétents déclarent qu'elles rendront de grands services.

Une jeune fille s'est jetée à l'eau hier après-midi entre le pont de la route de Tourcoing et le pont du Chemin-de-Fer. Soutenue à la surface de l'eau par ses jupons, elle a pu être sauvée. C'est une jeune fille aurait, paraît-il, décidé de se donner la mort à la suite de difficultés avec sa mère.

Un jeune garçon, Oscar Fine, âgé de 13 ans, employé comme apprenti auprès d'un fabricant d'établissements de MM. Motte et Descluse, a eu, hier, l'index de la main gauche écrasé entre les deux cylindres du gonfleur de son métier. Cet accident est dû à l'imprudence de l'apprenti qui avait négligé d'arrêter le métier pour introduire de la toile entre les deux cylindres.

La police recherche activement un garçon de café de Lille, nommé Métre, qui s'est fait héberger pendant de longs jours dans une estaminet de la rue de l'Alouette, à la Concordie, et est parti sans solder ses dépenses, mais en ayant soin d'enlever tout ce qu'il a trouvé à sa convenance dans la chambre qu'il occupait.

On a arrêté, hier, à Roubaix, un Prussien, Michel Rivert, expulsé de France, le 28 janvier dernier, par la police de Paris, à la suite de nombreuses condamnations pour vols et escroqueries.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné hier, à un mois de prison et 16 fr. d'amende un ouvrier de Roubaix, Emile Roelandt, arrêté, la semaine dernière, pour rébellion contre des agents de police dans l'exercice de leurs fonctions.

Un malfaiteur, resté inconnu, s'est introduit, dimanche, à l'aide d'effraction, dans une maison de la rue de l'Espérance et y a dérobé une pièce de 1 franc, un bassin en zinc et plusieurs autres objets.

Les Musées de l'Hôtel-de-Ville de Lille sont momentanément fermés, l'ouverture prochaine d'une nouvelle galerie rendant nécessaire un remaniement général des tableaux.

On a arrêté, hier, au pont de Neuville, Jules Verenne, âgé de 25 ans, sur lequel les douaniers ont découvert 9 livres de tabac, caché dans sa ceinture.

Hier matin, vers cinq heures et demie, un incendie a détruit près du pont de Cantelieu un magasin de déchet de coton appartenant à MM. Liétard frères. Cet incendie aurait pris de grandes proportions si des secours n'étaient promptement arrivés du voisinage. On a pu préserver le corps de logis et les habitations situées à proximité. On évalue la perte à 4,000 francs. Il y a assurance.

DUNKERQUE. — Il est question de créer une société de géographie à Dunkerque.

M. Viard, directeur à Aix, est nommé directeur du théâtre de Dunkerque, pour la saison prochaine.

M. Paulmier, dont le nom a été prononcé au Sénat dans les débats relatifs à l'article 7, n'est point professeur à l'Université catholique de Lille, comme on